

# BAROMÈTRE DE LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Comment les entreprises font-elles face  
aux risques professionnels ?

9<sup>ème</sup> édition  
2024



# ÉDITO

Le cru 2024 du traditionnel baromètre BDO – OpinionWay des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) est riche d'enseignements.

Basée sur un panel de 400 entreprises représentatives, l'enquête met en lumière une sinistralité toujours élevée malgré quelques améliorations ; les entreprises françaises restent singulièrement accidentogènes. On ne peut se satisfaire d'une telle constance.

Pire, le sondage matérialise une réelle incohérence entre la sévérité d'un système (répressif) de financement sanctionnant

lourdement les entreprises en fonction de leur « dangerosité » et le but poursuivi par les pouvoirs publics. Force est de constater l'inefficacité totale des mesures mises en place et leur coût démesuré au préjudice des entreprises.

Outre la nécessaire politique de prévention qui doit être améliorée, l'enquête traduit également une défaillance des entreprises dans la connaissance de la technicité même du régime de reconnaissance des AT/MP, lequel leur est pourtant extrêmement coûteux et porte directement atteinte à leur compétitivité.

## NOUVEAUTÉ DE CETTE 9<sup>ÈME</sup> ÉDITION

- ▶ Près de 50% de diminution des déclarations de maladies professionnelles et d'accidents de trajet en 2023.
- ▶ La répartition des accidents du travail tend vers un équilibre entre hommes et femmes même si elle reste majoritaire chez les hommes : les hommes représentent 69% des accidents cette année contre 81% l'an dernier, tandis que la part des femmes est passée de 19% à 31%.
- ▶ 81% des arrêts liés aux risques psychosociaux (RPS) sont des arrêts maladie classiques, contre 44% l'année précédente, où ils étaient plus souvent classifiés comme maladies professionnelles.
- ▶ Le nombre de licenciements à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle a été divisé par deux par rapport à l'année dernière, passant de 15% à 6%.
- ▶ Le nombre d'entreprises ayant déclaré l'implication d'un tiers dans un accident signalé a été divisé par deux, passant de 17% à 9%.

### Xavier BONTOUX

Avocat associé BDO,  
Spécialiste en droit du travail  
et de la sécurité sociale

# SOMMAIRE

01

## MÉTHODOLOGIE

p.4

02

## SINISTRALITÉ EN ENTREPRISE

p.6

03

## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN ENTREPRISE

p.10

04

## LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

p.14

05

## PROCÉDURE DE CONTESTATION DES AT/MP

p.18

06

## SYNTHÈSE

p.26

07

## ACCOMPAGNEMENT BDO

p.28

## LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

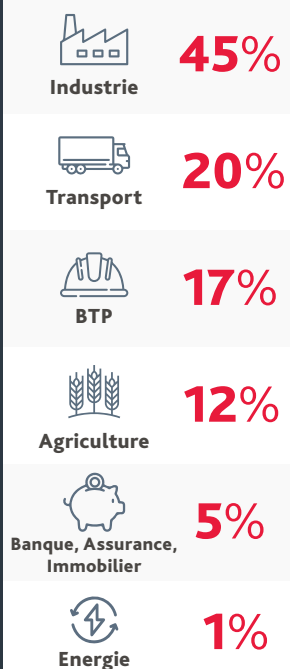
Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, le baromètre de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) a été mené par BDO France. Cette enquête a été réalisée en partenariat avec l'institut de sondages OpinionWay. 400 entreprises du secteur privé, implantées en France métropolitaine, ont ainsi été interrogées par le biais d'entretiens téléphoniques du 10 au 28 juin 2024.

## LE PANEL DES RÉPONDANTS

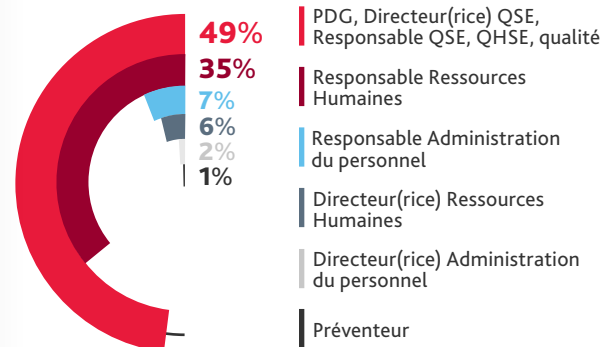
Quel est l'effectif de votre entreprise en 2024 ?



Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?



Quelle est votre fonction ?



# SINISTRALITÉ EN ENTREPRISE

## QUELLE SINISTRALITÉ AU SEIN DES ENTREPRISES ?



Plus de 9 entreprises sur 10 doivent faire face aux accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles de leurs salariés. Les accidents du travail restent les plus importants puisqu'ils correspondent à 69% des sinistres enregistrés dans les entreprises.



**97%**  
VS 83%\*

97% des entreprises interrogées ont déclaré au moins une fois un sinistre affectant un salarié (accident de travail, accident de trajet ou maladie professionnelle).

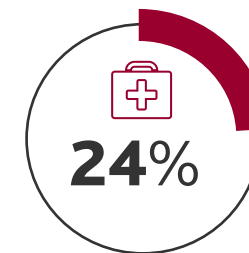
En 2023, 97% des entreprises ont déclaré un sinistre, parmi celles-ci 69% ont été confrontés à un AT, 24% à une maladie professionnelle et 25% à un accident de trajet :

**ACCIDENTS  
DU TRAVAIL**



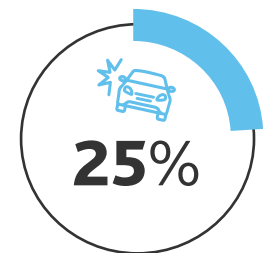
ont déclaré un AT  
VS 80%\*

**MALADIES  
PROFESSIONNELLES**



ont déclaré une MP  
VS 44%\*

**ACCIDENTS  
DE TRAJET**



ont déclaré un AT  
VS 42%\*

**Différence de près de 50% de réduction des déclarations de maladies professionnelles et d'accidents de trajet en 2023.**



## UNE RÉPARTITION INÉGALITAIRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN FONCTION DU SEXE...

### ACCIDENTS DU TRAVAIL



La répartition des accidents du travail est devenue plus équilibrée entre hommes et femmes même si elle reste majoritaire chez les hommes : les hommes représentent 69% des accidents cette année contre 81% l'an dernier, tandis que la part des femmes est passée de 19% à 31%.

Ce comparatif doit être interprété avec précaution. L'année dernière, les pourcentages cumulés hommes/femmes devaient être égaux à 0% ou 100%. Cette année, nous disposons de chiffres distincts pour chaque sexe, ce qui peut entraîner des variations dans les données.

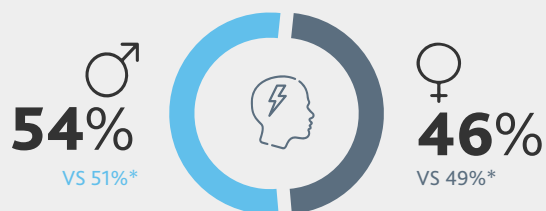
### ACCIDENTS DE TRAJET



### MALADIES PROFESSIONNELLES



### ... SAUF S'AGISSANT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



\*Comparatif 2022



# LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN ENTREPRISE



## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN ENTREPRISE



Notre enquête révèle une baisse des arrêts maladies liés aux risques psychosociaux (RPS). Alors qu'en 2022 12% des entreprises étaient confrontées aux RPS, en 2023 seules 9 entreprises sur 100 y étaient confrontées.



# 9%

9% des entreprises interrogées ont été confrontés à un arrêt maladie dans le cadre de risques psychosociaux (stress, dépression, burn-out).

### De manière générale...

Il est évident qu'après une évolution importante des risques psychosociaux durant la période de pandémie COVID-19, le constat de cette année démontre un retour à la normale quant aux RPS en entreprise. Malgré cela, les RPS entraînent toujours des conséquences sur l'organisation et les performances économiques des entreprises, entraînant absentéisme, turnover, démotivation et baisse de productivité.

### Les arrêts maladie liés à des RPS




# 2,5/an


2,5 arrêts maladie par an en moyenne pour les salariés exposés à des risques psychosociaux.

# ARRÊT DE TRAVAIL LIÉ AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX

  
**19%**  
Arrêts d'origine  
professionnelle  
(accident du  
travail et maladie  
professionnelle)  
VS 55%\*



  
**81%**  
Arrêts maladie  
classiques  
VS 45%\*

 81% des arrêts liés aux risques psychosociaux (RPS) sont des arrêts maladie classiques, contre 44% l'année précédente, où ils étaient plus souvent classifiés comme maladies professionnelles.

# LICENCIEMENT À LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE



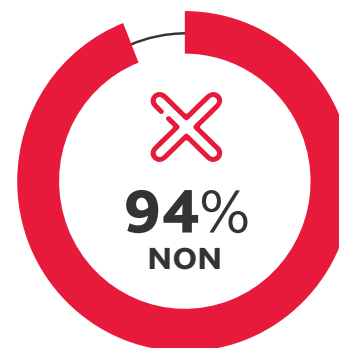
MOINS DE

**1/10**

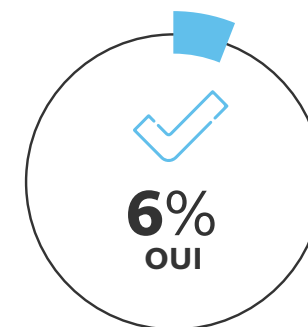
Moins de 1 salarié sur 10  
a été licencié à la suite d'un  
arrêt de travail  
(accident ou maladie).

## De manière générale...

Avez-vous été dans l'obligation de licencier un salarié suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle ?



VS 85%\*



VS 15%\*


Le nombre de licenciements suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle a été divisé par deux par rapport à l'année dernière, passant de 15% à 6%.

# LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

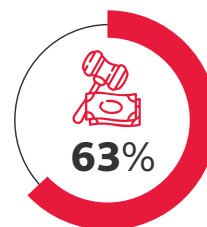


## LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

**1%** Seul 1% des sondés ont été confrontés à des actions en reconnaissance de faute inexcusable au cours de l'année passée.

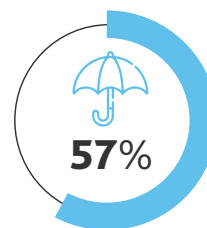
 Ce constat doit être fortement relativisé à la lumière de la pratique judiciaire observée. Il semble traduire une méconnaissance de la notion d'action en faute inexcusable de la part des sondés. De plus, il convient de rappeler que le délai pour agir en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur peut être particulièrement long, pouvant parfois aller jusqu'à plusieurs années après le sinistre.

### Un manque de connaissance



63% des entreprises interrogées connaissent les conséquences financières d'une faute inexcusable de l'employeur.

VS 53%\*



57% des entreprises disposent d'une assurance couvrant les conséquences d'une faute inexcusable de l'employeur.

VS 52%\*



## Accord de prévention



# 6/10

6 RH sur 10 déclarent que leur entreprise **ne dispose pas d'accord de prévention** (même proportion qu'en 2023).



**RAPPEL** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les employeurs d'au moins 50 salariés ont l'obligation de négocier un accord en faveur de la prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels dits « facteurs de pénibilité ». Si 25% des salariés sont exposés au-delà des seuils réglementaires, ou si l'indice de sinistralité est supérieur à 0,25.

## De manière générale...

Disposez-vous d'un accord de prévention ?



### 95%

des RH déclarent que cet accord est régulièrement mis à jour

### 94%

des RH déclarent disposer en parallèle d'un document unique d'évaluation des risques

Près de 59% des entreprises n'ont pas d'accord de prévention et 43% n'ont pas d'assurance couvrant le risque de «faute inexcusable», tout en prétendant connaître les conséquences financières. Cette incohérence révèle un manque flagrant de connaissance des risques encourus en cas de faute inexcusable, alors que les incidences financières d'une telle action peuvent être majeures.



# PROCÉDURE DE CONTESTATION DES AT/MP

## LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES DANS LA GESTION QUOTIDIENNE DES RISQUES PROFESSIONNELS

### Le niveau de formation



Les fonctions RH estiment disposer de la formation nécessaire sur la gestion des AT/MP et les actions à engager.



ASSURER LA GESTION DES AT/MP



METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



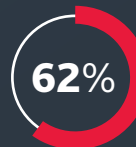
FAIRE LE SUIVI DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGES DE MP OU AT



Malgré ce résultat en hausse, plus d'1/4 des responsables RH souhaite tout de même une formation portant sur ces mêmes sujets.

### La connaissance de l'instruction des AT/MP

Connaissez-vous les étapes de l'instruction des dossiers d'accidents du travail et de la maladie professionnelle ?



Utilisez-vous la plateforme Amelie dans le cadre de l'instruction ?



Bien que des progrès soient observés par rapport à l'année précédente, une discordance évidente subsiste entre les acquis revendiqués et leur application pratique.

# QUELLE GESTION ADMINISTRATIVE QUOTIDIENNE DES AT/MP ?

## La déclaration d'accident du travail (DAT)

Au sein de votre société, toutes vos DAT sont-elles régularisées en 48h ?

**81%**

des entreprises affirment les régulariser systématiquement en 48h.



**81%**  
**Systématiquement**  
VS 82%\*

**19%**  
**Majoritairement**  
VS 18%\*

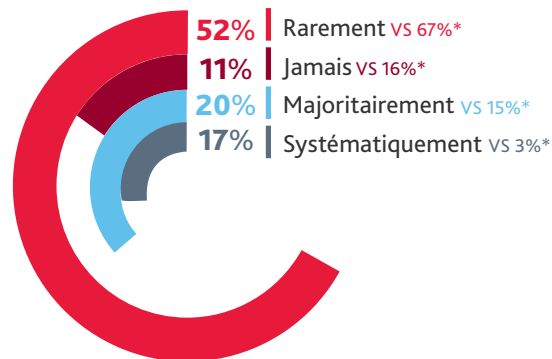
## Émission de réserves motivées



Émettez-vous des réserves motivées à la suite de la déclaration d'accident de travail ?

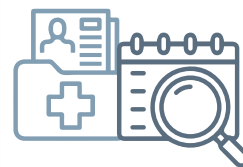
**9/10**

entreprises interrogées ont émis un courrier de réserve à leur déclaration d'accident du travail en 2023.



## Dans quel délai émettez-vous des réserves ?

Connaissez-vous le délai pour émettre des réserves motivées ?



**61%**

des entreprises affirment connaître le délai.  
VS 60%\*

**62%**  
Au moment de la déclaration de l'accident de travail  
VS 72%\*

**28%**  
Dans les 72h suivantes  
VS 4%\*

**8%**  
Dans les 7 jours suivants  
VS 20%\*

**2%**  
Dans les 10 jours suivants  
VS 3%\*

**2%**  
Au-delà des 10 jours suivants  
VS 1%\*



Le délai pour émettre des réserves est de 10 jours à compter de l'envoi de la DAT. Ce délai devrait permettre un examen approfondi et une analyse complète de la situation (enquête interne) afin que ces réserves soient véritablement justifiées. Cependant, l'enquête semble souvent sacrifiée au profit d'une gestion automatisée.

## Consultation des pièces du dossier

Consultez-vous les pièces du dossier ?



**61%**

des entreprises affirment consulter systématiquement les pièces du dossier.

**61%**  
**Systématiquement**  
VS 40%\*

**28%**  
**Majoritairement**  
VS 35%\*

**6%**  
**Rarement**  
VS 25%\*

**5%**  
**Rarement**  
VS 0%\*



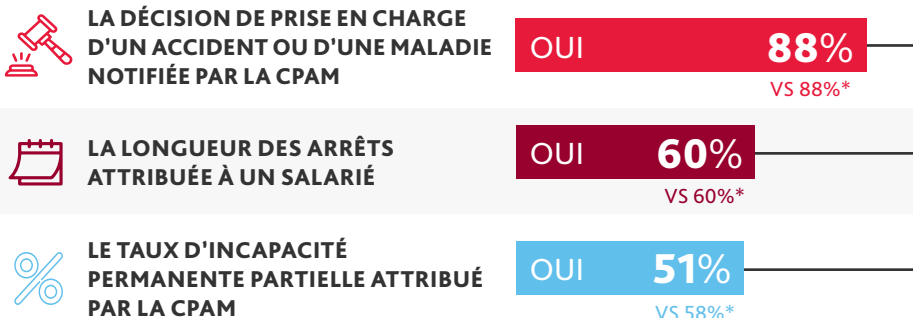
# QUELLE PROCÉDURE DE CONTESTATION DES AT/MP ?



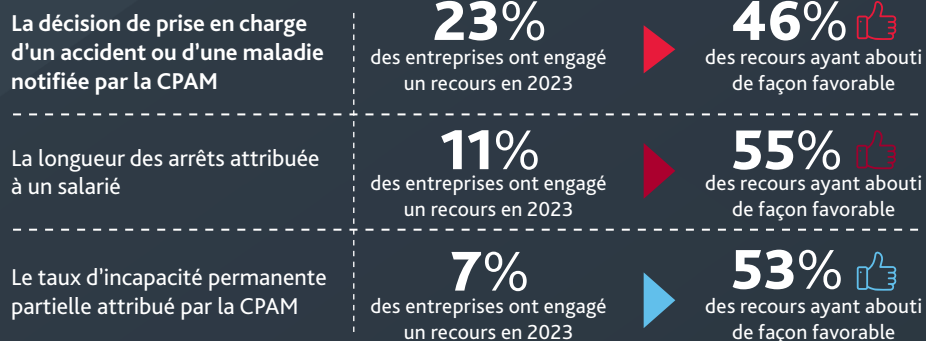
## 9/10

9 fonctions RH sur 10 savent qu'il est possible de contester les décisions de prise en charge d'un accident ou d'une maladie notifiée par la CPAM.

### Savez-vous que vous pouvez contester... :



### Recours engagés



Bien que les entreprises savent qu'il est possible de contester les AT/MP, peu de recours sont réellement engagés. Pourtant, près de la moitié des actions entreprises aboutissent favorablement.

\*Comparatif 2022

# QUELS SONT VOS OUTILS DE GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?



## 9/10

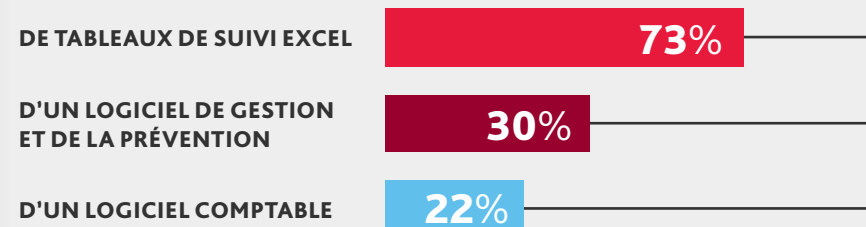
9 entreprises interrogées sur 10 contrôlent le taux de cotisation AT/MP notifié annuellement.

### Pour analyser vos risques, disposez-vous d'un outil pour la gestion de vos AT/MP ?



87% des entreprises contrôlent leur taux AT/MP mais seulement plus de la moitié d'entre elles sont équipées d'un outil pour la gestion des AT/MP.

### De quel outil s'agit-il ?



Plus de 2/3 des entreprises interrogées continuent d'utiliser un simple tableau Excel pour suivre leurs AT/MP. Il est alarmant de constater que seuls 22% utilisent un logiciel dédié à la gestion et à la prévention des risques, ce qui expose de nombreuses entreprises à des inefficacités et à des risques accrus.

\*Comparatif 2022

# L'IMPLICATION D'UN TIERS, UN AXE DE PROGRÈS À CONSIDÉRER ?

## Implication d'un tiers dans un accident de travail

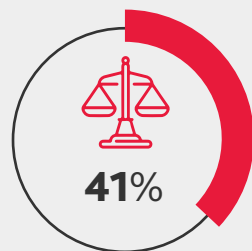


# 9%

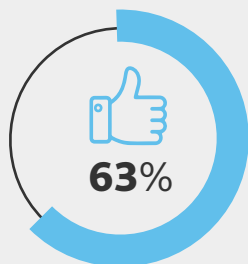
des entreprises ont déclaré qu'un tiers était impliqué dans un accident déclaré par l'un de leur salarié.

## Recours adressé contre tiers

Avez-vous adressé un recours contre tiers ?



Le recours a-t-il abouti de façon favorable ?



Bien que les recours contre des tiers aboutissent favorablement pour les entreprises dans 63% des cas, ils sont encore peu utilisés. Pourtant, en négligeant ces recours, les entreprises se privent d'une source efficace d'économies. Les gains potentiels incluent non seulement des compensations financières, mais aussi une réduction des coûts liés aux sinistres et une meilleure gestion des risques.

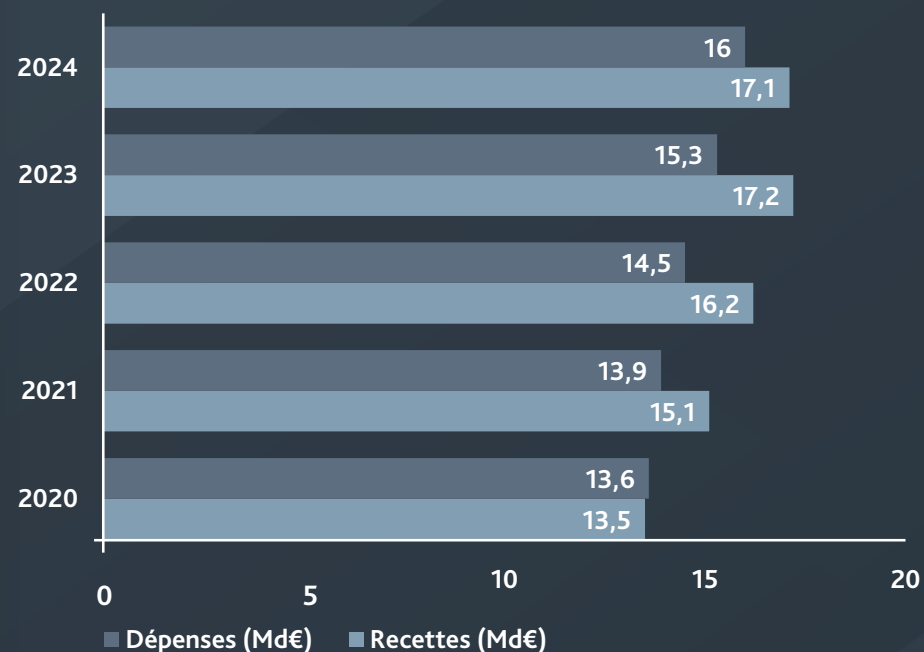
\*Comparatif 2022

# LE FINANCEMENT DE LA BRANCHE ATMP, PARLONS-EN.



Il est important de mettre en lumière que chaque année la branche ATMP est la seule branche excédentaire de la sécurité sociale. Cela traduit une sur-cotisation des entreprises par rapport à ce qui est réellement dépensé par la sécurité sociale. De ce fait, l'intérêt de maîtriser le sujet et de le traiter avec les outils mis à disposition de l'employeur prend tout son sens.

## Equilibre projeté pour la branche ATMP





Cette 9<sup>ème</sup> édition du baromètre sur les accidents du travail et les maladies professionnelles révèle des défis persistants pour les entreprises en matière de prévention et de gestion des risques.

Bien que **94% des entreprises disposent d'un document unique d'évaluation des risques, 60% n'ont toujours pas d'accord de prévention**, soulignant un manque de proactivité en matière de sécurité au travail mais aussi une méconnaissance des conséquences et des sanctions associées à ce défaut.

Ce constat est d'autant plus alarmant puisque **la quasi-totalité des entreprises interrogées a été confrontée à un accident du travail ou une maladie professionnelle**.

Majoritairement, les hommes sont plus touchés par les risques professionnels sauf en matière de risques psychosociaux où la répartition est quasi égalitaire.

**Les risques psychosociaux (RPS) continuent d'affecter 10% des entreprises**, majoritairement reconnus en maladie non professionnelle, ce risque entraîne tout de même des conséquences importantes pour l'entreprise.

Concernant la gestion de la procédure de contestation, **80% des entreprises déclarent respecter les délais pour établir la Déclaration d'Accident du Travail (DAT)** alors même qu'elles sont seulement 60% à connaître les délais pour émettre des réserves. De plus, les recours restent rares malgré un taux de succès de plus de 50% lorsque ceux-ci sont engagés, signe d'une nouvelle méconnaissance des entreprises.

En termes d'outils de gestion, **73% utilisent encore des tableaux Excel**, indiquant un besoin d'adopter des solutions plus efficaces.

De plus, **25% des RH ne connaissent pas les conséquences financières** d'une faute inexcusable, alors

qu'il s'agit d'un des risques financiers les plus impactants pour toute entreprise. Enfin, **30% des RH expriment le besoin de formations** supplémentaires sur la gestion des AT/MP.



**Ces résultats sont sans appels et montrent, d'une part, un manque de gestion efficace du risque professionnel par les entreprises et, d'autre part, une inefficacité d'un système répressif particulièrement coûteux pour les employeurs. Il devient essentiel, pour ne pas dire crucial, de concentrer les efforts sur la prévention.**

# ACCOMPAGNE- MENT BDO



ÉVALUATION  
DES RISQUES ET  
PRÉVENTION



## LE CONSTAT

**60%**  
N'ONT TOUJOURS PAS  
D'ACCORD DE PRÉVENTION

- ▶ Élaboration et mise en place d'accords de prévention.
- ▶ Évaluation complète des risques professionnels pour garantir la sécurité au travail.
- ▶ Conseils personnalisés pour la mise en conformité réglementaire et la création de politiques de prévention efficaces.

GESTION DES  
ACCIDENTS ET MALADIES  
PROFESSIONNELLES

**97%**  
DES ENTREPRISES INTERROGÉES  
ONT DÉCLARÉ AU MOINS  
UNE FOIS UN SINISTRE  
AFFECTANT UN SALARIÉ

LES RPS AFFECTENT **10%**  
DES ENTREPRISES

- ▶ Formation et sensibilisation des salariés sur les risques professionnels spécifiques.
- ▶ Accompagnement dans la gestion des arrêts maladie et des risques psychosociaux, avec des stratégies de prévention et de gestion adaptées.

DÉCLARATIONS ET  
RECOURS

**60%**  
DES RH CONNAISSENT  
LES DÉLAIS POUR ÉMETTRE  
DES RÉSERVES

- ▶ Assistance dans la déclaration des accidents du travail et la gestion des dossiers AT/MP.
- ▶ Formation des RH sur les délais et procédures de recours, pour garantir un suivi efficace et réduire les impacts financiers.

OUTILS  
DE GESTION  
DES AT/MP

**73%**  
UTILISENT ENCORE  
DES TABLEAUX EXCEL  
POUR LA GESTION LEURS AT/MP

- ▶ Implémentation de logiciels dédiés à la gestion des AT/MP
- ▶ Programmes de formation continue pour renforcer les compétences des RH et améliorer la gestion des AT/MP.

OPTIMISATION  
FINANCIÈRE

**25%**  
DES RH NE CONNAISSENT PAS  
LES CONSÉQUENCES  
FINANCIÈRES D'UNE FAUTE  
INEXCUSABLE

- ▶ Formation des RH sur les conséquences financières des fautes inexcusables et autres aspects critiques de la gestion des risques professionnels.
- ▶ Optimisation du taux ATMP



## LES SOLUTIONS BDO

## SUIVEZ L'ACTUALITÉ EN DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Rendez-vous sur notre chaîne  
de webinars **BDO l'entreprise à 360°**



Suivez-nous  
sur les réseaux sociaux !



### **BDO AVOCATS**

119, boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

[bdoavocatsatmp@avocats-bdo.fr](mailto:bdoavocatsatmp@avocats-bdo.fr)

### **BDO RH**

119, boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

[contactatmp@bdo.fr](mailto:contactatmp@bdo.fr)